

## COMMUNE DE SAÂLES

### POINT LECTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE DU BAS-RHIN

#### RÈGLEMENT

- La bibliothèque de Saâles est ouverte à tous
- les jeudis de 16 h à 17 h
- les samedis de 9 h 30 à 11 h 30



Tous les documents peuvent être consultés sur place sans aucune formalité.



Pour emprunter des livres à domicile il faut d'abord s'inscrire à la bibliothèque en présentant une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

L'inscription est gratuite.

Les jeunes de moins de 18 ans doivent fournir une autorisation signée par leur responsable légal.

Tout changement d'adresse postale doit être signalé par écrit ou sur place dans les meilleurs délais.



Chaque lecteur peut emprunter jusqu'à 5 documents à la fois, pour une durée de 3 semaines. Les prêts peuvent être prolongés sur demande si les documents ne sont pas demandés par d'autres lecteurs.



Tout livre perdu ou détérioré sera obligatoirement remplacé ou remboursé.

Adresse postale :

MAIRIE DE SAÂLES

Bibliothèque

Grand'Rue

67420 Saâles

Mail : [bibliotheque@mairie-saales.fr](mailto:bibliotheque@mairie-saales.fr)